



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

objecteurs de conscience

Question écrite n° 50290

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les objecteurs de conscience. Un appel est lancé pour demander la suppression de la durée double au service national et de supprimer les peines de prison pour les jeunes hommes n'ayant pas fini leur service civil d'objecteur de conscience. Le Parlement européen a condamné les Etats mettant en prison les objecteurs de conscience. Au moment de la transformation de notre armée de conscription en armée de métier, il serait normal de revoir les dispositions qui régissent les statuts des objecteurs de conscience. Il lui demande quelles mesures il entend prendre dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50290

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 août 2000, page 5013